

Procès-verbal de la séance extraordinaire du dirigeant intérimaire tenue le mardi 7 juillet 2020 au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les personnes suivantes sont présentes.

Directeurs et

directrices : Michèle Couture, Marc Girard, directeur général, Martin Laframboise, Luc Langevin, secrétaire général, Stéphanie Lapointe, directrice générale adjointe, Simon-David Martin, François Robichaud et Suzie Vranderick

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général ouvre la séance à 8 heures. Compte tenu de la pandémie de la Covid-19 et conformément aux directives gouvernementales, la séance du dirigeant intérimaire est tenue via un moyen technologique, à savoir par l'utilisation de l'application TEAMS.

DG-3351-200707

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Marc Girard propose que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Activités de la Direction générale
 - 3.1 Nomination au poste de coordination aux services aux entreprises (SAE) et à la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)
5. Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

DG-3352-200707

3.1 Nomination au poste de coordination aux services aux entreprises (SAE) et à la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de coordination aux services aux entreprises (SAE) et à la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC);

CONSIDÉRANT QUE ce poste est financé à même les revenus autonomes du centre de formation professionnelle des Moissons-et-Pointe-du-Lac;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues lors de l'ouverture de ce poste;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité de sélection composé des personnes suivantes : M. François Robichaud, directeur des Services des ressources humaines, et M. Marc Brichau, directeur du centre de formation professionnelle des Moissons-et-Pointe-du-Lac;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection après avoir rencontré les personnes sélectionnées pour une entrevue le 2 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire, le directeur général de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a assumé de manière intérimaire les fonctions que la Loi sur l'instruction publique attribuait au conseil des commissaires, et ce, du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands doit assumer, pour la période du 15 juin 2020 au 15 octobre 2020, les fonctions et les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la même façon qu'il a exercé les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires depuis la sanction de la loi, et ce, en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions;

Il est proposé :

QUE Mme Sabrina Proulx-Latour soit nommée au poste de coordination aux services aux entreprises (SAE) et à la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

La présente décision est entérinée par le directeur général en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-3353-200707

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 8 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LUC LANGEVIN
DIRECTEUR DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DES COMMUNICATIONS